

Photo aérienne (Géoportail) du 10 avril 2022

Nous attestons que les parcelles suivantes, entourant la parcelle concernée par le projet (C428), sont la propriété de Nicolas Gasnault et Elisabeth Gasnault (associée dans le GAEC Les Belles Plantes de Blauvac) :

C428 et C297 : parcelles destinées à des cultures maraîchères (2023)

C429 : présence de cerisiers, parcelle destinée à un verger fruitier (2023)

C327 et 296 : présence de cerisiers non irrigués

C 295 : vieille vigne morte, non irriguée

C309 : Vigne non irriguée, exploitée par le GAEC Les Belles Plantes de Blauvac, raisin de table muscat

C302 et C305 : ferme, habitation de M. et Mme Gasnault

C301, 303, 300, 299, 298, 322, 323, 324, 294, 307 : friches et bois

